

# Newsletter de juillet de Maud Bigand

## (Collectif Touche Pas à Mon Compteur - 09)

Bonjour à tous, voici une newsletter de juillet bien remplie (puisque'il n'y en a pas eu au mois de juin).

Elle est pleine d'éléments intéressants, et **je vous mets également ce texte en pièce jointe, avec photos**, comme d'habitude. Pour vous permettre de balayer l'ensemble d'un coup d'œil, en voici le sommaire. Et comme d'habitude, vous pourrez retrouver cette newsletter et ses pièces jointes sur notre Google drive (<https://drive.google.com/folderview?id=0B9UDBYjUZG5yclRwOVloZzlUZGM&usp=sharing>), ainsi, entre autres, que les précédentes newsletters, des lettres-types, des conférences en vidéo, etc...

Nous vous mettons aussi **en pièce jointe la dernière mouture de notre tract, un document-type pour donner un mode d'emploi du refus** (= comment refuser, selon que votre compteur est à l'intérieur ou d'accès extérieur), et une version sur 1 page de **la lettre-type du Cabinet d'avocats Artemisia**, pour les personnes qui ont le compteur à l'intérieur (pour les autres, cela ne suffit pas pour arrêter les sbires d'Enedis). Il y a également des **tracts d'appels à témoignage** (en cours d'amélioration, mais déjà utilisables).

Si des collectifs souhaitent les versions Word du tract, de l'appel à témoignage après pose, ou du mode d'emploi pour refuser (afin de les modifier, ou de mettre les coordonnées de leur collectif local avant distribution par exemple, n'hésitez-pas à nous écrire. Nous les mettrons aussi sur le Google Drive avec les pièces jointes de cette newsletter).

Vous pouvez également suivre **l'émission du collectif sur Radio Transparence** (Jeudi, 13h, Vendredi 8h et Samedi 17h40), et la podcaster sur : <http://www.radio-transparence.org/V2/wordpress/?cat=100>

**Nous n'avons plus de compte Facebook pour le moment**, car il a été supprimé par Facebook (il avait été ouvert au nom de M. Collectif et pas d'une « vraie » personne et, après plus d'un an, ils ont décidé que c'était « contraire à leurs règles »...)

Finalement, **si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter**, il suffit de nous écrire pour nous le signaler.

## SOMMAIRE :

### A / ACTIONS DU COLLECTIF :

**1 - Les interventions publiques du collectif « Touche Pas à Mon Compteur – 09 »**

**2 - Appel à soutien pour la commune de Loubaut, en Ariège, pour sa défense devant le TA de Toulouse**

### B / EXACTIONS DES POSEURS

**1– Stéphane Lhomme a préparé un document de synthèse avec des coupures de journaux illustrant bien les exactions des poseurs**

**2 - Exemple « d'Incivilité » extrême des Poseurs : un témoignage sur Toulouse (poseur incompetent, lâche et injurieux)**

**3 - Sur Albi : les poseurs font intervenir la police, qui cautionne. Voie de Fait ?**

### **C / DES ELUS MIS EN DEMEURE PAR DES CITOYENS**

#### **D / UNE DEPUTÉE SE MANIFESTE**

#### **E / LE PETIT CADEAU DE DÉPART DE SÉGOLENE A ENEDIS**

#### **F / MAIS LA MOBILISATION CONTINUE**

1. **Les Citoyens s'organisent (exemples à Libourne et en Ariège)**
2. **L'action collective paye : démontage de 11 antennes-relais dans les PO**

**3- Après la lutte contre les ondes des antennes qui peuvent rendre malades, première victoire d'un élevage contre les champs électro-magnétiques des lignes à haute tension.**

**4- Autre preuve de courage et de ténacité : Agnès Delahaye, chassée de chez elle par Linky, refuse le « deal » d'Enedis, qui lui propose de remettre son compteur si un article de journal ne paraît pas.**

**5 – « Cloé Chauvaud retrouve le courant sans compteur Linky » – La Dépêche Gaillac.**

**6 – Lettre adressé à M.Bourdin (RMC / BFM TV) par le collectif Stop Linky Aire Toulonnaise, demandant une émission sur Linky**

[https://docs.google.com/document/d/1gFw16SHlpE7Tg9faE-LIo3JgYVNZmP6c3\\_qN9H2ICao/edit#](https://docs.google.com/document/d/1gFw16SHlpE7Tg9faE-LIo3JgYVNZmP6c3_qN9H2ICao/edit#)

**lettre à co-signer par d'autres collectifs si vous le souhaitez, sur :**

[https://drive.google.com/open?id=13sYPFoGtPuCMM2c6yJcmCLBHPHIKU\\_kv18KpqKuzHs](https://drive.google.com/open?id=13sYPFoGtPuCMM2c6yJcmCLBHPHIKU_kv18KpqKuzHs)

### **G / PENDANT CE TEMPS-LA ENEDIS OU MEME QUE CHOISIR DISENT QUE TOUT VA BIEN**

**1- [Azinat.com](http://Azinat.com) donne un bon coup de pub à Enedis Ariège et les poseurs, en toute objectivité bien sûr**

**2- Enedis se fait de la pub grâce au tour de France, mais leur logo est parfois mal placé...**

**3- Les conditions générales de vente (CGV) de nos contrats, qu'on cherche à modifier discrètement, histoire de nous refiler le Linky plus facilement...**

**4- Même devant des évidences, Enedis continue à dire qu'il n'y a pas de problème. Qui les croit ?**

**Exemple 1, à Aix en Provence : Les propriétaires d'une boucherie et d'un pressing sont très « heureux » de leur changement de compteur... (« Ça m'a fait perdre 7000 euros »)**

**Exemple 2, à Montauban : mauvaise pose : 10 000 euros de dégâts. Qui va payer ?**

**H- DES MESURES FAITES PAR LE CSTB (Centre des Sciences et Techniques du Bâtiment) – SUR LE CPL CONFIRMENT LES DIRES DES ASSOCIATIONS : le CPL EST PERMANENT** dans les logements en « zone Linky » et pire si l'on a un Linky soi-même,

ENEDIS avait donc menti quand ils disaient initialement que « Le CPL s'arrête au compteur »

**Voir : Christian Groux, Responsable Territorial d'Enedis dans le Var sur cet article de Var Matin, du 05/02/2016 :**

<https://www.pressreader.com/france/var-matin-hy%C3%A8res-le-lavandou-gapeau/20160205/281565174798047>

**Appel à dons pour achat d'un système de mesure du CPL auprès de l'association Next-up – Proposition de mutualisation avec d'autres collectifs et de mesures et conseils sur les ondes et champs chez les particuliers qui participent.**

### **I- PREPARATION DE LA POSE DES COMPTEURS GAZPAR EN TOUTE DISCRETION**

- Informations / Modèle de lettre / Modèle de barricadage

### **J / ET ON ESSAIE D'ATTAQUER LE MOUVEMENT...**

1- Plainte en diffamation de Que Choisir Contre Stéphane Lhomme

2- Et Cyberpétition / lettre d'Annie Lobé, Jacqueline Boucher, etc... contre UFC Que Choisir !

3- Riposte médiatique de l'UFC Que Choisir sur leur site

4- Rumeur contre Annie Lobé et les huissiers Griffon-Waret : info ou intox ?

5- Incendies chez Enedis, attribués à des « groupes anarcho-libertaires » dans des villes où agissent des associations influentes (Grenoble : Pièces et Main d'œuvre, et Crest : Next-up)

6- Plainte (abusive) contre un membre du Collectif Touche Pas à Mon Compteur pour « Dégradation de bien public » après barricadage compteur et perçage du coffret – Réfutation et Appel à soutien

### **K / LA PROCHAINE BATAILLE SERA JURIDIQUE, ET LES MUNITIONS NE MANQUENT PAS**

1 - L'Article du Monde diplomatique de Février 2017 par Maître Olivier Cachard

2. - « Les 10 infractions d'Enedis » - décrit sur [Change.org](http://Change.org) comme un rappel à la loi pour Enedis
3. - Compteurs Linky accessibles de l'extérieur ou déjà posés : Action collective possible

(Action conjointe organisée par le cabinet Lexprecia). Regroupons-nous pour faire le poids !

### **AUTRES SUJETS :**

### **L / POUR FINIR : URGENT ET CRUCIAL POUR NOTRE LIBERTÉ ET NOTRE SANTÉ : PETITION A SIGNER - ATTENTION AUX 11 VACCINS BIENTÔT OBLIGATOIRES**

Avec Linky, on n'a pas vu venir l'imposition d'une loi nuisible **avant** qu'elle ne soit votée, ne refaisons pas la même erreur avec celle qu'on nous annonce sur les 11 vaccins qui deviendraient obligatoires. **Plus de détails et des graphiques très « parlant » dans le corps de la news et en pièce jointe...**

**M / SEGOLÈNE AVAIT RESISTÉ AUX LOBBYS - HULOT ACCEPTE QUE LES PESTICIDES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS SOIENT AUTORISÉS AU NIVEAU EUROPEEN (notamment le glyphosate de Monsanto)**

05/07/2017 - <https://reporterre.net/Hulot-a-cede-sur-les-perturbateurs-endocriniens>

**Une première couleuvre avalée par Nicolas Hulot au gouvernement ?**

**Combien en faudra-t-il pour qu'il jette l'éponge ou perde toute crédibilité ?**

**N / Risque à l'Amiante à la MINE DE SALAU : Appel à Mobilisation générale et occupation de la mine pour empêcher sa ré-ouverture et la pollution locale**

**Pour comprendre un peu ce qui se trame avec ce projet plus que louche - Voir l'article **en pièce jointe** :**

<https://www.mediapart.fr/journal/economie/240517/en-ariege-un-projet-minier-conteste-prospere-sur-fond-de-paradis-fiscal?onglet=full>

**O / LA POLITIQUE D'ÉLIMINATION DE L'ARGENT LIQUIDE AVANCE**

(conséquences futures : contrôle de tous nos achats, de toutes nos activités, et possibilités d'intérêts négatifs (prélèvements) sur l'argent en banque : comme ce qui se profile pour le Livret A, au point d'indice gelé une fois encore cette année au dessous de l'inflation). Cette fois c'est VISA qui offre de l'argent aux cafés – restaurants pour qu'ils s'équipent en appareils à condition qu'ils refusent les espèces à l'avenir...

**Voir dans le corps de la news la mise en place de l'élimination du liquide en 5 étapes...**

**P / FAUCHEURS VOLONTAIRES : le procès initial du 16 juin a été ajourné au 17 août au Palais de Justice de Foix – Ne faites pas le jeu du procureur : revenez les soutenir le 17, même au milieu des vacances...**

**Q / SI VOUS VOUS DEMANDEZ POURQUOI MACRON NOUS FAIT CE « CADEAU » DE LA TAXE D'HABITATION...QUELQUES REFLEXIONS SUR CE QUI NOUS ATTEND...**

**Corps de la Newsletter**

**A / ACTIONS DU COLLECTIF :**

**1 - Les interventions publiques du collectif « Touche Pas à Mon Compteur – 09 »**

- - > > > > > **Récentes** : réunion à Tarbes le 20 juin, Mirepoix le 26 juin et 10 juillet - Stand et intervention au **Festival « Résistances »** de Foix les 14 et 15 juillet
- - > > > > > **Futures** : Stand et ateliers animés avec Robin des Toits Toulouse sur la **Foire Bio de Couiza** les 29 et 30 juillet + Réunion sur Montferrier (tout début août) + Réunion sur Trèbes (près de Carcassonne fin juillet – à confirmer).

**2 - Appel à soutien pour la commune de Loubaut, en Ariège :**

Ramon Bordallo, le courageux maire de cette commune de 30 habitants, **la première de France à être déferée devant le Tribunal Administratif** pour avoir pris **un arrêté selon le modèle proposé par le Cabinet juridique Artémisia** (qui le défend dans ce

jugement) s'est présenté au TA de Toulouse le 13 juillet dernier (le jugement était un référé : il faut dire qu'il y avait urgence à trancher, puisque la commune de Loubaut est sensée voir ses compteurs changés en 2019...)

Nous étions une quarantaine à venir le soutenir et nous avons pu assister à l'audience. **Nos deux députés ariégeois (France Insoumise) soutiennent Ramon et la commune de Loubaut** (voir **en pièce jointe le communiqué de la Député Bénédicte Taurine**, qui envoie son soutien écrit, et par ailleurs, 3 représentants du Député Michel Larive, dont sa suppléante, Ingrid Lavoine, sont venus soutenir Ramon Bordallo à l'audience).

Vous trouverez une synthèse de l'audience:

- dans l'émission **Touche Pas à Mon Compteur sur Radio Transparence du 20 juillet** <http://www.radio-transparence.org/V2/wordpress/?cat=100>

- sur la **chaîne youtube Stop Linky**, où vous trouverez des vidéos avec interview notamment de Ramon Bordallo et de Maître Antoine de Lombardon après l'audience.

[https://www.youtube.com/playlist?list=PLQ49WulHq5PLPjt3zVt\\_ap9rSeZ2g3ONM](https://www.youtube.com/playlist?list=PLQ49WulHq5PLPjt3zVt_ap9rSeZ2g3ONM)

aussi trouvable sur le site de l'association Next-up : [https://videos2.next-up.org/Linky\\_TA\\_Toulouse.html](https://videos2.next-up.org/Linky_TA_Toulouse.html)

(Pour voir toutes les Play lists de la chaîne Stop Linky : <https://www.youtube.com/channel/UCTdB-BX0oG4roxEqkby9qtQ/playlists>)

François Pince a également fait une vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=0nBVRsmccR0>

France 3 a fait un article sur le sujet : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/ariege-maire-loubaut-au-tribunal-defendre-son-arrete-anti-linky-1297129.html>

Et La Dépêche : <http://www.ladepeche.fr/article/2017/07/14/2612196-loubaut-une-nouvelle-fois-devant-le-tribunal-administratif.html>

**Le journal se focalise cependant sur un aspect qui n'a rien à voir avec l'arrêté pris par la commune de Loubaut, c'est-à-dire la propriété des compteurs**, alors que l'arrêté du Maire vise à encadrer la pose des Linky, afin qu'elle se passe sans incident, et dans le respect de la volonté des usagers, tout en s'assurant que ceux-ci sont bien informés de l'usage qui peut être fait de leurs données et comment s'y opposer s'ils le souhaitent, pour être en position de donner un consentement réellement « libre et éclairé ».

Souhaitons que la juge ne se laisse pas entraîner à considérer les arguments plutôt « hors-sujet » mais nombreux, accumulés lors de la plaidoirie de l'avocate d'Enedis... Réponse dans quelques jours...

En attendant, **si vous souhaitez soutenir la commune de Loubaut, vous pouvez l'aider à payer les frais d'avocats pour sa défense** (dont une partie a été couverte par le reliquat de la souscription du printemps lancée précédemment par Stéphane Lhomme, en envoyant par exemple un chèque à **l'Association Récidives, 12 rue des Pommiers, 33490 Saint-Macaire**

Et qu'est-ce qu'on reproche à l'arrêté pris par Ramon Bordallo, le Maire ? Si je résume, c'est de prendre un arrêté alors qu'il n'y a pas vraiment de trouble avéré à l'ordre public,

et qu'il n'y a en fait pas d'ingérence dans la vie privée des usagers avec Linky, essentiellement.

**B / Concernant les troubles potentiels à l'ordre public, voyez déjà les Exactions des Poseurs :**

1- Stéphane Lhomme a préparé un document de synthèse avec des coupures de journaux illustrant bien les exactions des poseurs(et quelques « inconvénients » suite à la pose (envoie des factures, coupures de courant répétées, etc...)) Voir <http://refus.linky.gazpar.free.fr/EXACTIONS-ENEDIS-LINKY.pdf>

2 - Exemple « d'Incivilité » extrême des Poseurs : un témoignage sur Toulouse (poseur incompetent, lâche et injurieux) Voir en pièce jointe.

3 - Sur Albi : les poseurs font intervenir la police, qui cautionne :

Article de La Dépêche du Tarn : « **Compteur Linky : Enedis se présente avec huissier et policiers** »

<http://www.ladepeche.fr/article/2017/06/28/2602121-enedis-se-presente-avec-huissier-et-policiers.html#xtor=EPR-1>

Extrait d'un autre témoignage sur Albi, où les poseurs viennent à 2 équipes chez les récalcitrants :

« Autre témoignage ce soir dans le même quartier, hier 2 équipes de poseurs appellent les flics qui viennent et interdisent aux locataires de rentrer dans leur immeuble pendant la pose! le jeune s'est interposé, avait entouré de ses mains son compteur, il a été "arraché", il est assez traumatisé . Tous les habitants de l'immeuble sont venus à la rescousse ; avec 6 flics que veux tu faire!!! »

→ **Conseil d'un avocat** : Saisir un avocat local et étudier l'hypothèse d'une « **Voie de Fait** » en référé pour arrêter ces poses forcées avec intervention des policiers...

D'autre part, l'huissier n'a que le droit de constater, pas de menacer...

## **C / DES ELUS MIS EN DEMEURE**

→ Par ailleurs, il est sain de voir **des maires se préoccuper de la vie de leurs administrés**. Quand ils ne le font pas, **certain font plus que les interpeller**. Voir par exemple :

→ **Compteur Linky : des citoyens mettent en demeure les élus**

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/Actualite/Economie-social/n/Contenus/Articles/2017/07/08/Compteur-Linky-des-citoyens-mettent-en-demeure-les-elus-3161507>

Ils se considèrent être mis devant le fait accompli et absolument pas entendus, alors qu'ils refusent les compteurs Linky. Des collectifs d'habitants viennent de mettre en demeure les élus.

Extrait : « On espère que cette action va porter ses fruits, car elle engage la responsabilité des élus. Une mise en demeure, c'est une injonction à faire. S'ils ne le font pas, ils risquent des poursuites. Ce n'est pas normal que des citoyens en soient arrivés à faire cela », disent des membres de ces collectifs. Avec cette action, ils estiment que les élus ne pourront pas dire qu'ils n'étaient pas avertis. »

## **D / UNE DEPUTÉE SE MANIFESTE :**

Et que la question de l'absence d'obligation d'acceptation du Linky par le consommateur, tout comme la nécessité d'obtenir un consentement « libre et éclairé » du consommateur par Enedis, après l'avoir informé, est notamment rappelé par **Valérie Rabault – Rapporteuse Générale de la Commission des finances – Députée du Tarn-et-Garonne (voir texte de sa lettre au ministre en pièce jointe).**

## **E / LE PETIT CADEAU DE DÉPART DE SÉGOLENE A ENEDIS**

Cette histoire **d'obligation pour Enedis de demander le consentement du consommateur est suffisamment une épine dans leur pied** qu'ils ont « bénéficié » **d'unpetit « cadeau » de départ de Ségolène Royal :**

Information transmise par Annie Lobé, du Site Santé Publique Editions :

***Madame Royal, ex-ministre de l'Environnement n'a pas donné suite aux demandes d'observation du Conseil d'État concernant deux recours instruits actuellement contre LINKY\*, ni à la mise en demeure de répondre que le Conseil d'Etat lui a adressée le 28 avril 2017.***

***En revanche, le 10 mai, entre le second tour de l'élection présidentielle et la passation de pouvoir à son successeur Nicolas Hulot, elle a signé subrepticement un décret no 2017-948\*, dont l'article 1 stipule que « la courbe de charge d'électricité est enregistrée, au pas horaire, dans la mémoire du dispositif de comptage, sauf si le consommateur s'y oppose », opérant frauduleusement une inversion sémantique décisive par rapport à la loi no 2015-992 dite de « transition énergétique ». En effet, **cette précédente loi – qu'elle-même avait signée le 17 août 2015 –, de même que les recommandations de la CNIL auxquelles ce nouveau décret se réfère, n'autorisaient l'enregistrement de la courbe de charge que « sous réserve de l'accord du consommateur ».*****

## **F / MAIS LA MOBILISATION CONTINUE**

### **1- Les Citoyens s'organisent (exemples à Libourne et en Ariège)**

Dans ce mouvement très « citoyen », qui implique des gens qui n'avaient jusqu'ici eu souvent aucune action militante, mais qui ont trouvé que cette fois la coupe était pleine et qui ont décidé de réagir, voici deux exemples :

- Un exemple à **Libourne** : <http://www.sudouest.fr/2017/05/31/libourne-des-habitants-mobilises-contre-l-installation-d-un-compteur-linky-3492751-2966.php>
- > > > > > En **Ariège** aussi, des collectifs locaux se montent un peu partout, et organisent une veille solidaire, s'appellent quand un poseur arrive pour que tous interviennent, informent leurs voisins, sur les marchés, ou encore font signer des pétitions pour faire pression sur leur maire, s'entraident pour barricader les compteurs extérieurs, etc... (comme à Lesparrou, Montferrier, Lezat, Daumazan sur Arize, Sainte Suzanne, etc...).

Voyez l'article suivant, du 11 07 2017, de La Dépêche Ariège, faisant état d'actions autour de Lézat sur Lèze par exemple :

<http://www.ladepeche.fr/article/2017/07/11/2610106-compteurs-linky-la-polemique-s-installe.html>

**Si vous souhaitez vous aussi agir localement, pour plus d'efficacité et de réactivité, n'hésitez pas à nous contacter, nous pouvons vous aider à vous lancer (informations, conseils, documents-type, etc...)**

**06 41 19 16 15**

### **2- L'action collective paye : démontage de 11 antennes-relais dans les PO**

Voici l'exemple d'une action de citoyen pour défendre leur santé et celle de leurs enfants (3 cas de cancer dans l'école suite à l'installation des antennes relais sur le château d'eau, finalement démontées à Villeneuve de la Rahau, dans le 66). Commentaire ému d'une habitante : « on n'a pas été malade pour rien ! »

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/pyrenees-orientales/perpignan/perpignan-11-antennes-telephonie-mobile-demontees-1268385.html>

### **3- Après la lutte contre les ondes des antennes qui peuvent rendre malades, première victoire d'un élevage contre les champs électro-magnétiques des lignes à haute tension.**

Voir **en pièce jointe** l'article de La France Agricole du 17 mars 2017, page 25. « Les nuisances de la très haute tension reconnues », racontant la victoire de Thierry Charuel, ancien éleveur laitier de la Manche, qui est parvenu à faire condamner RTE en première instance, puis en appel, et même en Cassation, avec reconnaissance des nuisances des lignes à haute tension sur un élevage, pour la première fois.

Le dédommagement est dérisoire (37 000 euros), mais il ouvre une brèche, qui incitera d'autres éleveurs (et peut être des particuliers) à agir quand ils sont victimes de nuisances dues aux lignes électriques.

### **4- Autre preuve de courage et de ténacité : Agnès Delahaye, chassée de chez elle par Linky, refuse le « deal » d'Enedis, qui lui propose de remettre son compteur si un article de journal ne paraît pas.**

Dans l'article du 13 juin 2017 de Sud Ouest, **en pièce jointe**, « **Un SOS pour retirer leur compteur Linky** », <http://www.sudouest.fr/2017/06/13/un-sos-pour-retirer-leur-compteur-linky-3527526-2780.php>

**on apprend qu'Agnès Delahaye, mère de 2 enfants et travaillant à Pole Emploi, a dû aller vivre dans son camping-car avec sa famille suite à l'apparition de symptômes (maux de tête, tachycardie, fourmillements, vertiges, etc...) juste après la pose du compteur chez elle.**

Elle n'était pas du tout électro-sensible avant (elle utilise ordinateur et téléphone portable), et pourtant, l'effet a été immédiat sur elle, bien que d'abord nié par Enedis, qui n'a voulu entendre sa requête de retrait du compteur Linky qu'après qu'ils ont appris qu'un article allait paraître dans Sud Ouest sur son cas. **Elle a refusé leur « marché » (retrait du compteur Linky si l'article ne paraissait pas).**

Bravo à elle, les gens ont besoin de savoir.

Enedis lui a tout de même retiré son compteur Linky, dans l'idée sans doute que l'affaire se calmerait. Elle a pu rentrer chez elle, mais est quand même affectée par le CPL qui arrive dans ses câbles, même si moins fort que quand elle avait le compteur Linky.

**En coupant le courant, elle peut maintenant supporter de rester chez elle, ce qui n'était pas le cas quand elle avait encore le Linky (« contamination » de son fil de neutre ou de terre par les impulsions du CPL ?). Dans ces conditions cependant, la famille peut à nouveau vivre dans sa maison, tout en s'éclairant s'éclairer à la bougie, certes, mais elle ne sera pas obligée de déménager. Merci Enedis.**

### **5 - Cloé Chauvaud retrouve le courant sans compteur Linky\_La Depeche Gaillac**

**En gros : après les pressions sur les nouveaux propriétaires qui font construire pour qu'on leur pose un Linky après leur compteur de chantier (sinon : rien), voici les pressions qui se multiplient lors des mises en services au moment des emménagements...mais on peut résister avec succès !**

> <http://www.ladepeche.fr/article/2017/07/13/2611421-cloe-chauvaud-retrouve-le-courant-sans-compteur-linky.html#xtor=EPR-1>

Une habitante de Gaillac obtient le retour de son électricité, coupée pendant 4 jours : Enedis rebranche son compteur après lui avoir coupé (en ouvrant sa ligne avec Engie, elle avait été très « encouragée » à prendre un Linky. Comme elle le refusait, il s'en est suivi un « renvoi de balle » entre Enedis et Engie : « **Enedis nous dit : Engie ne nous a pas donné les codes de déblocage. Engie rétorque : Enedis nous demande de ne pas valider la mise en service parce que la propriétaire n'a pas accepté le compteur Linky** », affirme Marc Langlois, coprésident de CGMA (Comité La Mouline Le Gô Association), le Collectif local qui a aidé Cloé.

**Bref, ne cédez rien : ce ne sera pas facile, ils feront tout pour vous « inciter » à prendre un Linky mais si vous tenez bon et que vous vous faites aider, il y a moyen de s'en sortir.** Même chose pour les nouveaux raccordements (voir **en pièce jointe** la lettre d'Artemisia pour les nouveaux raccordements sans Linky), **si Enedis refuse de vous raccorder sans Linky, pour le moment, gardez votre compteur de chantier... Une procédure est en cours concernant une personne à qui Enedis a refusé un raccordement sans Linky.**

→ Evidemment, si vous êtes en début de chantier, le mieux c'est d'envisager une autonomie complète, si vous pouvez (afin de se déconnecter du réseau).

**G / PENDANT CE TEMPS-LA ENEDIS OU MEME QUE CHOISIR DISENT QUE TOUT VA BIEN**

**1- [Azinat.com](https://www.azinat.com) donne un bon coup de pub à Enedis Ariège et les poseurs, en toute objectivité**

<https://www.azinat.com/2017/07/compteur-linky-azinat-com-mene-lenquete-sur-le-pays-dolmes/>

Un petit aperçu : « *Le compteur Linky [a fait parlé de lui](#) il y a quelques temps et nous relations, il y a quelques temps les quelques difficultés rencontrées par ENEDIS dans le cadre de son plan de déploiement : campagne de dénigrement et de fausses informations sur la dangerosité des ondes émises, surveillance des consommateurs,..* » Vous voyez le genre...Je vous laisse apprécier la suite de l'article vous-même, avec les photos d'aurographes.

**2- Enedis se fait de la pub grâce au tour de France, mais leur logo est parfois mal placé...**

Voyez ce qu'on m'a envoyé (image aussi **en pièce jointe**):

**3- Les conditions générales de vente (CGV) de nos contrats, qu'on cherche à modifier discrètement, histoire de nous refiler le Linky plus facilement...**

Il y a des modifications subtiles des CGV qui se profilent à l'horizon, et qu'on vous propose par mail ou par papier : ne signez rien, n'acceptez rien.

Certes, vous êtes sensé résilier votre contrat si vous n'êtes pas d'accord, sinon, c'est un accord tacite, mais cela se discute car :

- - > > > > > 1 – Pour des modifications importantes l'accord exprès du client est nécessaire
  - > > > > > 2 – Dans la mesure où ces clauses sont imposées par le distributeur Enedis et que le client ne pourra pas en avoir d'autres, même s'il résilie son contrat, il peut potentiellement être argué qu'il s'agit d'une clause abusive.

Plus d'information sur ce point prochainement.

#### > **4- Même devant des évidences, Enedis continue à dire qu'il n'y a pas de problème. Qui les croit ?**

**Exemple 1, à Aix en Provence** : <http://www.laprovence.com/article/faits-divers-justice/4528260/compteurs-linky-ca-ma-fait-perdre-7000-euros.html>

#### **Les propriétaires d'une boucherie et d'un pressing sont très « heureux » de leur changement de compteur...**

Exemple pour le boucher : pose pendant son jour de congé = coupure de courant non annoncée = tout le stock perdu + courant qui saute tout le temps depuis malgré augmentation de puissance de son abonnement de 6 kW à 12 kW...et la rotissoire ne peut même pas fonctionner = manque à gagner.

Idem pour la dame du pressing, obligée de lancer ses machines le midi pendant sa pose en éteignant la clim et la lumière... Mais pour Enedis, c'est un problème lié à la pose...**(et non au fait que Linky compte la puissance de nos appareils différemment des compteurs précédent, une puissance apparente, en KVA et non plus en KW, ce qui diminue de facto notre puissance utilisable réelle et nous oblige à prendre un abonnement plus cher...).**

#### **Exemple 2, à Montauban**

Pose le 14 juin, avec fil de neutre coupé avant le fil de phase par le poseur de Linky – Résultat, **chaudière et TV grillées – 10 000 euros de dégâts... Qui va payer ?** L'utilisateur se débat pour que ça ne soit pas lui. Souhaitons-lui bonne chance...

**H- DES MESURES FAITES PAR LE CSTB (Centre des Sciences et Techniques du Bâtiment) – SUR LE CPL CONFIRMENT LES DIRES DES ASSOCIATIONS : le CPL EST PERMANENT** dans les logements en « zone Linky » et pire si l'on a un Linky soi-même,

ENEDIS avait donc menti quand ils disaient initialement que « Le CPL s'arrête au compteur »

**Voir : Christian Groux, Responsable Territorial d'Enedis dans le Var sur cet article de Var Matin, du 05/02/2016 :**

<https://www.pressreader.com/france/var-matin-hy%C3%A8res-le-lavandou-gapeau/20160205/281565174798047>

Vous trouverez **en pièce jointe** quelques extraits du rapport du CSTB, commandé par l'ANSES, ainsi que des extraits du document d'analyse de l'association Next-up sur le rapport du CSTB.

Notez que le rapport ANSES est sorti 6 mois avant celui du CSTB. Dans ce rapport de décembre 2016, l'ANSES disait en substance qu'on ne savait pas grand-chose de l'impact du CPL sur la santé, ni de celui des compteurs communicants en général sur la santé, mais qu'a priori, ils pensaient qu'il n'y aurait pas de problèmes...

Voici les points que j'en retiens.

Le CSTB n'a pas pu mesurer dans un logement le CPL G3 (pourtant utilisé et déployé depuis début 2017) !

#### > **Le CSTB confirme que :**

- Les signaux du CPL ne s'arrêtent pas au compteur (contrairement à ce qu'affirmait Enedis)

- Ils circulent de façon quasi-permanente dans toute l'habitation (au-delà de la relève entre minuit et 6h)
- Ils sont produits par le compteur du logement, le concentrateur associé et tous les compteurs associés au même concentrateur (« grappe » de Linky de quelques dizaines à quelques centaines de compteurs Linky qui se répondent très régulièrement (4 à 6 trames de signaux par minute) – Effet « Ping-pong »
- Les signaux circulent aussi dans un logement sans Linky, mais sont plus faibles
- Les champs magnétiques émis par les câbles sont 10 à 250 fois plus importants que dans un logement sans CPL (mais on ne s'en préoccupe pas car le CSTB indique qu'ils sont très en dessous des normes d'exposition « permises » (Note Maud : même si les gens sont malades à des seuils bien en dessous de ces normes « énormes » faites pour protéger les industriels)
- La mesure du CPL est complexe car elle varie en fonction de la distance par rapport au compteur, et en fonction des appareils branchés sur le circuit au moment de la mesure

### **Le document de Next-up nous apprend en plus que :**

- **La CRE (Commission de Régulation de l'Énergie), disait déjà en juin 2011** dans un "Dossier de l'évaluation de l'expérimentation Linky", basé sur une évaluation réalisée sur 300 000 compteurs Linky. **que l'usage du CPL devrait s'accompagner de filtres mis dans les compteurs, mais que la taille du compteur ne le permettait pas**

On peut lire page 28 du dossier de la CRE concernant la TIC : " *La transmission des données de la TIC (Télé Information Client) par CPL, qui éviterait la mise en place d'une liaison filaire ou d'un module radio, nécessiterait de mettre en place un filtre dans le compteur, quel que soit la technologie CPL utilisée. Or, actuellement ce type de filtre ne peut pas tenir dans le volume imposé pour le compteur*". Effectivement un filtre réseau passe bas efficace avec tore en ferrite pour éviter la saturation et des fils de section suffisante ont des dimensions incompatibles avec l'enveloppe d'un compteur standard, donc ne peuvent être intégrés dans un boîtier Linky.

→ Donc, tout simplement pour des questions de place (et certainement de coûts), ils se sont passés du filtre, et vogue la galère... pour la population !

- **Le comble c'est qu'avant, Enedis insistait pour que les réseaux CPL privés que les gens s'installaient** (par exemple pour avoir internet sur les prises électriques), **ne polluent pas le reste du réseau : les personnes devaient donc installer un filtre car on savait que leur CPL risquaient de polluer le reste du réseau basse tension.**

La réglementation opposable stipule : *La mise en oeuvre d'un réseau CPL est libre dès lors qu'il se situe derrière le compteur, "sous réserve qu'il n'entraîne aucune nuisance à autrui, auquel cas le matériel doit être retiré"*.

- Par prudence **tous les postes de transformation ont été équipés de circuits dits bouchons pour bloquer toutes éventuelles trames des CPL provenant des installations privées. Maintenant, ENEDIS et EDF démontent systématiquement, dans tous les postes de transformations du réseau électrique, tous les circuits bouchons et en parallèle modifient unilatéralement en catimini les termes des contrats de leurs clients en précisant que maintenant l'électricité peut comporter plusieurs fréquences.**
- **Next-up organisation a constaté in-situ**, notamment à Lyon et Avignon que les chiffres annoncés par le CSTB (champs magnétiques 10 à 250 fois plus importants) sont une fourchette basse, car suivant l'architecture des grappes de Linky, **ces valeurs peuvent souvent atteindre 1000 à 1500 fois** le niveau de bruit de fond ambiant notamment en zones rurales, ce qui n'est absolument pas anodin en terme d'impact sur la santé publique.

**Next-up a développé un système utilisable facilement, même pour les non-spécialistes, afin de mettre en évidence et de mesurer le CPL.**

**Le collectif Touche Pas à Mon Compteur – 09 souhaiterait en acquérir un, pour faire des mesures.**

**Nous proposons un système transparent de « Pot Commun » sur internet, pour contribuer à cet achat, qui dépasse nos possibilités (460 euros). Nous proposons aux personnes qui nous aideraient à l'acheter de venir faire des mesures chez elles (dans une zone géographique proche, pour limiter les frais de déplacement), soit pour tester le CPL si elles sont en zone Linky, soit avec les appareils de mesure Hautes et Basses Fréquences que nous avons, pour tester leur exposition aux ondes et champs électro-magnétiques plus « classiques » et leur donner des conseils (de non professionnels cependant), sur les moyens de réduire leur exposition. Nous pouvons aussi nous associer avec les autres collectifs du Sud Ouest pour organiser des campagnes de mesures / mise en évidence en réunion publiques, etc...**

**Si des personnes souhaitent participer à ce projet, vous pouvez contribuer sur :**

**[www.lepotcommun.fr/pot/psxt5zwg](http://www.lepotcommun.fr/pot/psxt5zwg)**

**Si des personnes qui n'ont pas internet souhaitent contribuer, merci de nous contacter au 06 41 19 16 15.**

### **I- Et pendant ce temps-là...on prépare la pose des compteurs Gazpar en tout discrétion**

1.
  1. En Ariège, on prévoit d'installer Gazpar d'abord dans les zones où Linky n'est pas installé, sur des populations moins informées
  2. Négociation pose des émetteurs de rue sur les bâtiments publics (exemple à Lézat, pour la somme mirifique de 50 euros par an pour la commune !)
  3. Parfois sur les églises, mais accord de l'évêché obligatoire, et heureusement certains refusent (contactez votre évêché !) – Voir pour info l'extrait du livre de Maître Olivier Cachard, de Nancy.
  4. Pour avoir les coudées franches pour la pose des Gazpar, exemple à Carcassonne de déplacement « gratuits » systématiques des compteurs gaz à l'intérieur des logement vers le mur extérieur de la maison, pour un accès ultérieur plus facile...

Un modèle de lettre pour refuser les compteurs Gazpar est proposé sur le site de Stéphane Lhomme : [refus.linky.gazpar.free.fr](http://refus.linky.gazpar.free.fr)

Un exemple de barricadage de compteur dans muret de clôture nous est envoyé de l'Isère (avec tiges filetées soudées et fixée derrière le muret, dans le jardin clos, mais en laissant l'accès aux diverses bagues et tuyaux) :

### **J / ET ON ESSAIE D'ATTAQUER LE MOUVEMENT...**

#### **1- Plainte en diffamation de Que Choisir Contre Stéphane Lhomme**

Suite à un article écrit sur son site (<http://refus.linky.gazpar.free.fr/linky-ufc-que-trahir.htm>), **Stéphane Lhomme est attaqué en diffamation par UFC Que choisir.**

Le sujet abordé était l'organisation par UFC Que choisir d'un programme « l'Energie Moins Chère Ensemble », dans lequel le fournisseur le moins cher, plébiscité par Que Choisir, offrait en retour un tarif préférentiel aux adhérents de Que Choisir, incitant ainsi les gens à adhérer à l'association. D'où les accusations de Stéphane Lhomme contre Que Choisir concernant un intérêt financier à cette opération.

Le changement de fournisseur lors de cette opération, impliquait pour vous la signature d'un nouveau contrat, permettait aussi un changement des Conditions Générales de Ventes, qui, contrairement aux contrats d'avant Février 2014, vous protègent a priori beaucoup moins contre divers inconvénient du Linky (Nature des fréquences autorisées dans vos câbles, par exemple).

Ceci faisant donc plus l'affaire d'Enedis, d'où les accusations de Stéphane Lhomme contre Que Choisir de complicité avec Enedis.

Sans trancher sur le sujet, il faut dire que l'attitude de Que Choisir est bien moins tranchée qu'avant contre le Linky, et on peut s'interroger sur cette évolution.

Stéphane Lhomme est « confiant » et cite un précédent procès en diffamation qu'il a gagné contre Areva : <http://www.observatoire-du-nucleaire.org/spip.php?article22>

## **2- Et Cyberpétition / lettre d'Annie Lobé, Jacqueline Boucher, etc... contre UFC Que Choisir !**

**Que Choisir est aussi la cible d'une lettre rédigée par 5 personnes, dont Annie Lobé, du site Santé Publique Editions**, qui leur reprochent, entre autres :

- le quasi millions d'euros que leur aurait rapporté l'opération en cours « L'Énergie Moins Chère Ensemble » décrite plus haut,
- et leur complaisance face aux exactions des poseurs de compteurs, encouragés en cela par Enedis (voir pour rappel la Note d'Enedis de « Consignes aux poseurs », déjà diffusée dans une précédente newsletter, et disponible sur <http://www.santepublique-editions.fr/images/Consignes-aux-poseurs-ENEDIS-12-mars-2017.jpg>

Pour voir la lettre en question : <http://www.santepublique-editions.fr/objects/170621-LettreOuverteABazotUFCQueChoisir.pdf>

En réponse à l'article de Que Choisir : <http://www.santepublique-editions.fr/images/Que-choisir-article-Linky-mis-en-ligne-le-6-avril-2017.png>

La lettre du 16 juin a également été adressée en recommandé AR à [44 co-destinataires publics et privés](#) dont Monsieur Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, Monsieur Jean Gaubert, médiateur national de l'énergie, et Madame Anne Hidalgo, maire de Paris.

Les rédacteurs proposent aux collectifs de co-signer cette lettre en remplissant le formulaire sur <http://www.santepublique-editions.fr/Linky-que-choisir.html>

Et proposent à chacun, s'il le souhaite, d'écrire et d'interpeller les élus, les médias, etc.. en reprenant la lettre et en modifiant son en-tête, à partir du fichier

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/UFC-Que-choisir-caution-mensonges-Enedis-St-op-Linky-participez-a-une-cyber-reaction-pour-rappel-a-la-loi.doc>

**Retrouver l'intégralité de leur message et instructions en pièce jointe, et faites-vous votre opinion.**

## **3- Riposte médiatique de l'UFC Que Choisir sur leur site :**

[https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-compteur-linky-le-vrai-du-faux-n11627/?utm\\_medium=email&utm\\_source=nlh&utm\\_campaign=nlh170706](https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-compteur-linky-le-vrai-du-faux-n11627/?utm_medium=email&utm_source=nlh&utm_campaign=nlh170706)

## **4- Rumeur contre Annie Lobé et les huissiers Griffon-Waret**

On a vu circuler un avertissement supposé venir de Robin des Toits (non vérifié), concernant Annie Lobé et l'étude d'huissier Griffon-Waret, qui a effectué une bonne

partie des sommations par huissier utilisés par beaucoup de personnes ayant le compteur à l'extérieur pour tenter de dissuader les poseurs de poser un Linky.

Cette action, bien que juridiquement non contraignante, a toutefois eu un effet dissuasif pendant un temps, mais bien évidemment si les personnes victimes de poses forcées malgré leur sommation ne portent pas plainte, Enedis a pu se dire qu'il n'avait pas à respecter ces sommations.

Je suppose qu'une source inconnue a voulu semer la zizanie dans le mouvement anti-Linky et tenter de faire croire qu'Annie Lobé avait recommandé les sommations par huissier parce qu'elle en retirerait des bénéfices (vu sa situation financière, et vu son engagement de très longue date dans la lutte anti-Linky, on peut douter de ce scénario).

### **Voici un extrait du texte initial qui m'est parvenu :**

« Paul Loisillier, président de la Chambre Régionale des Huissiers de Justice du ressort de la Cour d'Appel de Versailles, informe à la date du 28 juin 2017 que, sur sa demande, le Parquet du Procureur de la République de Nanterre a ouvert une enquête judiciaire sur les transactions entre l'auto-proclamée "journaliste scientifique indépendante" anti-compteur LINKY Annie Lobé de [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr) et l'étude des huissiers Griffon-Waret relatives à leur "Sommutation de ne pas faire" à ERDF/ENEDIS. »

### **Et voici la réponse faite le 12 07 2017 par le Cabinet d'huissier Griffon-Waret :**

« Je vous confirme qu'une personne a déposé une plainte à notre rencontre auprès de la Chambre régionale des Huissiers de Justice et du Procureur de la République. Nous avons été interrogés à ce sujet et l'affaire a été classée. »

### **5- Incendies chez Enedis, attribués à des « groupes anarcho-libertaires » dans des villes où agissent des associations influentes (Grenoble : Pièce et Main d'œuvre, et Crest : Next-up)**

**ETAPE 1 : Tout d'abord, un premier incendie de 11 voitures d'Enedis à Grenoble** peut laisser penser que certaines personnes, écoeurées par la tournure que prennent les choses, aient décidé à tort de recourir à la violence pour manifester leur colère :

<https://www.francebleu.fr/infos/politique/grenoble-des-militants-anticapitalistes-revendiquent-incendies-et-sabotages-et-annoncent-de-nouvelles-actions-1496251558>

→ **Un incendie qui aurait été revendiqué ensuite sur internet par un groupe « anarcho-libertaire », indique l'article, un groupe avec des revendications assez « décalées » par rapport aux préoccupations plus « terre à terre de la majorité des gens qui refusent Linky (protection de la santé, de la vie privée, de la démocratie, etc...) :**

« Ces anticapitalistes estiment, dans leur communiqué, je cite, qu'Enedis est leur ennemi car le distributeur d'électricité "*branche les êtres humains sur les barrages, les éoliennes et les centrales nucléaires*". Ces militants anonymes revendiquent ce sabotage comme une façon de créer un rapport de force et dénoncent le fait qu'Enedis "*installe des compteurs connectés Linky, symbole de la logique de dépossession de moyens de produire nous-mêmes notre énergie*". »

→ **A ce stade, on a l'impression qu'un groupe de personnes un peu « spéciales » a pris des mesures draconiennes et que leur position risque de décrédibiliser le mouvement, en faisant passer les anti-Linky pour des gens un peu « allumés » (sans jeu de mots).**

→ **On peut aussi se demander si cela ne peut pas être utilisé comme prétexte pour museler le mouvement, en l'accusant d'inspirer des personnes peu stables à commettre des actes de violence.**

**ETAPE 2 :** Là où ça se précise, c'est quand on voit  **tout de suite après, un autre incendie visant Enedis, mais cette fois dans les locaux d'Enedis à Crest. Voir :**

- ***Locaux d'Enedis incendiés à Crest : une revendication de militants libertaires***

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/enedis-incendie-crest-revendication-de-militants-libertaires-1497459471>

→ **Et là, ça paraît tout de suite beaucoup plus louche, parce que Grenoble, c'est une grande ville où on trouve peut être des personnes un peu déstabilisées, mais il y a aussi là-bas la très active association « Pièces et Main d'œuvre », qui agit notamment contre le Linky.**

**Et Crest, qui est déjà beaucoup moins grosse comme agglomération, se trouve être, quelle coïncidence, le fief de l'association Next-Up.**

**Et là, on se demande si on ne voit pas le début d'un schéma un peu trop évident, qui verrait continuer les incendies dans les différentes villes où opèrent des associations ou collectifs influents dans la lutte anti-Linky, histoire de pouvoir – sait-on jamais – leur mettre ça sur le dos et les faire taire...**

**Mais vous me direz que j'imagine des choses... En tous cas, le rapprochement est fait, et si vous voyez des incendies de locaux d'Enedis à l'avenir – ce que tout le mouvement désapprouve, j'en suis sûre - regardez un peu où ils se produisent et surtout quelle récupération il peut en être faite. La ficelle est grosse, et on peut espérer qu'elle ne sera pas (plus ?) utilisée, maintenant que le lien est mis en évidence...**

**Et pour ceux qui pensent que j'exagère, regardez un peu quel nom on a donné dans l'article au « groupe anarcho-libertaire » sensé avoir commis cet acte :**

« C'est un communiqué publié dimanche 11 juin sur un **site internet anarchiste "infolibertaire.net"** qui fait évoluer l'enquête. Le groupe appelé **Konspiration d'Individualités Complices et Kaotiques** signe cette lettre où les auteurs expliquent que dans la nuit du 8 au 9 juin dernier, ils ont pénétré dans l'enceinte du bâtiment Enedis à Crest. »

**Quelle imagination !**

**6- Plainte (abusive) contre un membre du Collectif Touche Pas à Mon Compteur pour « Dégradation de bien public » après barricadage compteur et perçage du coffret – Appel à soutien financier**

Et pour qu'on ne soit pas en reste, et bien notre collectif aussi a eu son lot de tracasserie de la part d'Enedis.

Pour résumer, alors qu'un membre de notre collectif (appelons le « G. »), venait de finir d'aider des personnes qui souhaitaient barricader leur compteur mais n'étaient pas très bricoleuses, sur Lavelanet, le patron du Café-Restaurant « A Table », chez qui des équipes d'Enedis vont régulièrement manger, et qui habite le même quartier de Lavelanet, a cru bon d'appeler certains de ses copains d'Enedis, et les gendarmes, pour leur signaler le barricadage qui venait d'avoir lieu. Deux gendarmes sont arrivés, ainsi que 2 agents d'Enedis, qui ont commencé à accuser G. de « dégradation de bien public » parce qu'il avait installé une plaque acier (voir exemple de barricadage « efficace » ci-dessous) sur « leur » compteur et qu'il avait percé le coffret.

En la présence et avec la bénédiction des 2 gendarmes, les employés d'Enedis ont par la suite enlevé (et gardé) les protections qui avaient été mises devant les compteurs, parfois en « convainquant » des personnes, impressionnées par la présence des gendarmes, de les laisser entrer dans leur jardin pour meuler les boulons, ou parfois en entrant chez les personnes absentes pour le faire.

Puis les gendarmes ont demandé à G. de les suivre à la gendarmerie, où les agents d'Enedis ont porté plainte contre lui (avec prise d'empreintes, de photo, d'ADN, etc...). Après appel au bureau du procureur, une convocation a été immédiatement signifiée à G. pour passage devant le Délégué du Procureur un mois plus tard, pour une « mesure de réparation » (= payer très cher pour qu'Enedis repose les compteurs sur un coffret tout neuf, et reconnaître par la même qu'il était illégal de barricader un compteur).

Un mois plus tard, bien renseigné, G. s'est rendu avec une avocate à la convocation du Délégué du Procureur, qui venait juste de recevoir le Directeur Territorial d'Enedis et son avocat, et comptait réunir ensuite tout le monde dans son bureau pour la « mesure de réparation ». En fait, cela s'est passé différemment, puisque G. et son avocate ont précisé qu'ils refusaient toute reconnaissance de culpabilité, et qu'au contraire :

- **Le coffret n'était pas un bien public, mais un bien privé (puisque nous avons maintenant la preuve qu'il est facturé à l'utilisateur au moment du raccordement si Enedis le fournit, ou bien que l'utilisateur le fournit lui-même).**
- **Enedis n'avait pas « intérêt à agir » (terme juridique) concernant le compteur, qui ne lui appartient pas, et de toutes façons, le compteur n'est en aucune manière endommagé par une plaque acier posée devant lui)**
- **Les agents d'Enedis pouvaient être accusés de violation de domicile, de rétention de bien privé (les protections qu'ils avaient gardées), et de dénonciation calomnieuse.**
- **L'intervention des gendarmes était ambiguë dans cette affaire.**

Bref, il n'y a pas eu de « mesures de réparation » à ce stade, ni de réponse du procureur. Nous savons par des amis Faucheurs Volontaires que la « non-réaction » peut durer très longtemps, parfois plusieurs années, comme on garde un joker dans sa manche pour l'utiliser au moment opportun...Mais il est clair qu'Enedis sait maintenant que l'affaire est beaucoup moins tranchée qu'il n'y paraît.

→ **Et l'intérêt de tout cela a été d'éclaircir la propriété des coffrets, qui appartiennent donc bien à l'utilisateur, et se trouvent sur son emprise foncière, car situés DANS son mur de propriété.**

**Par contre, nous aurions besoin d'un coup de main pour nous aider à financer les frais d'avocats (raisonnables certes, mais tout de même), donc, si certains souhaitent nous soutenir, via un système de type « Pot Commun » par exemple, merci de se rendre sur le site « Le Pot Commun » à l'adresse :**

[www.lepotcommun.fr/pot/psxt5zwg](http://www.lepotcommun.fr/pot/psxt5zwg)

**Pour les personnes qui n'ont pas internet mais souhaitent nous aider, merci de nous appeler**

**au 06 41 19 16 15**

## **K / LA PROCHAINE BATAILLE SERA JURIDIQUE, ET LES MUNITIONS NE MANQUENT PAS**

Vous l'aurez compris, beaucoup de choses vont se jouer sur le plan juridique dans les mois qui viennent. Et il y a des arguments... voir par exemple :

### **1 – L'Article du Monde diplomatique de Février 2017 par Maître Olivier Cachard**

Extraits de l'article du Monde Diplomatique **en pièce jointe**, écrit par un avocat, Professeur de Droit à la faculté de Nancy, et auteur du livre « Le Droit Face Aux Ondes Electro-magnétique » :

**Le déploiement forcé des compteurs dits « intelligents » de type Linky, par certains sous-traitants des entreprises assurant la gestion des réseaux est contraire au droit. ».....**

**..... « Tant les communes que les abonnés peuvent faire valoir de solides arguments juridiques pour s'opposer, s'ils le souhaitent, à ce nouveau mode de distribution et de consommation. »**

### **2 - « Les 10 infractions d'Enedis » - décrit sur [Change.org](https://www.change.org/p/lettre-ouverte-a-enedis-rappel-%c3%a0-la-loi/u/20764312?utm_medium=email&utm_source=99138&utm_campaign=petition_update&sfmc tk=EkWOBkpyxq%2bs6cq1YTqb4lCHjhbFtWszhdNfRzW22nLTzc%2fAGv%2baA70xxMZH6Paq&j=99138&sfmc_sub=145476960&l=32_HTML&u=19966430&mid=7259882&jb=2) comme un rappel à la loi pour Enedis**

Voir : [https://www.change.org/p/lettre-ouverte-a-enedis-rappel-%c3%a0-la-loi/u/20764312?utm\\_medium=email&utm\\_source=99138&utm\\_campaign=petition\\_update&sfmc tk=EkWOBkpyxq%2bs6cq1YTqb4lCHjhbFtWszhdNfRzW22nLTzc%2fAGv%2baA70xxMZH6Paq&j=99138&sfmc\\_sub=145476960&l=32\\_HTML&u=19966430&mid=7259882&jb=2](https://www.change.org/p/lettre-ouverte-a-enedis-rappel-%c3%a0-la-loi/u/20764312?utm_medium=email&utm_source=99138&utm_campaign=petition_update&sfmc tk=EkWOBkpyxq%2bs6cq1YTqb4lCHjhbFtWszhdNfRzW22nLTzc%2fAGv%2baA70xxMZH6Paq&j=99138&sfmc_sub=145476960&l=32_HTML&u=19966430&mid=7259882&jb=2)

**Remarque Maud** : Le contenu est à vérifier par un juriste, mais il y a peut être des pistes intéressantes...

#### **— CODE DE LA CONSOMMATION**

- 1 – Pratiques commerciales agressives interdites par le Code de la consommation, en violation des articles L. 121-6, L. 121-7, L. 132-10 et L. 132-11.
- 2 – Violation des articles L. 111-1 et L. 111-2, L. 224-1 à L. 224-7, ainsi que R. 212-1 alinéa 3 et R. 212-2 alinéa 6 du Code de la consommation (interdiction de modifier un contrat unilatéralement).

#### **— DROIT COMMUNAUTAIRE :**

- 3 – Installation forcée, hors la loi, en l'absence de la notion d'obligation d'installation, aussi bien dans la réglementation européenne que française

#### **— CODE CIVIL ET CODE DES ASSURANCES**

- 4 – Installation contrainte, hors la loi, en l'absence de l'accord préalable du client et/ou de la signature d'un avenant, obligatoires en pareil cas.
- 5 – Violation de l'article 2 du Code civil.
- 6 – Pour l'absence de l'assurance responsabilité civile professionnelle et de l'assurance biennale et décennale obligatoires : violation des articles 1792-3, 1792-4 et 1792-4-1 du Code Civil.

#### **— CODE PÉNAL**

- 7 – Pour les compteurs situés à l'extérieur d'une propriété, mais à l'intérieur de son bornage, et remplacés sans l'accord du client : violation des articles 226-4 et 432-8 du Code pénal.

#### **— INFRACTION À LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES - CNIL ET AU CODE DE L'ÉNERGIE**

- 8 – Pour le transfert des données personnelles des clients entre le compteur et le concentrateur par courant porteur en ligne (CPL) : absence d'une licence d'opérateur Télécom obligatoire, permettant la transmission de données (data) par voie hertzienne

ou par ondes radio sur le territoire national, en violation du décret n° 93-534 du 27 mars 1993.

9 – Concernant la captation et l'utilisation sans autorisation de la courbe de charge et des données personnelles : violation des engagements signés par EDF avec la CNIL en juin 2014, ainsi que de la recommandation de la CNIL du 2 décembre 2010 et de sa délibération du 15 novembre 2012 ; violation de l'article L. 341-4 du Code de l'énergie, ainsi que de l'article 38 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

– **VIOLATION DU DÉCRET RELATIF À LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE EXIGÉE**

10 – Pour les emplois non qualifiés des poseurs de LINKY : violation du décret n° 1998-246 «relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ».

2. – **Compteurs Linky accessible de l'extérieur ou déjà posé : Action collective possible (Action conjointe organisée par le cabinet Lexprecia)**

Puisque c'est le combat de David contre Goliath, mais que nous sommes de très nombreux David, autant nous regrouper pour avoir plus de poids et réduire les frais de justice.

Le cabinet Lexprecia propose une action à un tarif abordable (48 euros par personne), pour se regrouper, afin de saisir un juge en référé en vue d'obtenir le droit de refuser le compteur Linky, ou de le faire retirer si on vous l'a posé, par exemple.

Allez sur le site [Lexprecia.com/refus-linky](http://Lexprecia.com/refus-linky) pour plus de renseignements et vous faire votre opinion.

Possibilité d'inscription par courrier pour les personnes n'ayant pas accès à internet. Nous contacter si vous avez besoin d'aide.

**L / AUTRE : URGENT ET CRUCIAL POUR NOTRE LIBERTÉ ET NOTRE SANTÉ : PETITION A SIGNER - ATTENTION AUX 11 VACCINS BIENTÔT OBLIGATOIRES**

Avec Linky, on n'a pas vu venir l'imposition d'une loi nuisible **avant** qu'elle ne soit votée, ne refaisons pas la même erreur avec celle qu'on nous annonce sur les 11 vaccins qui deviendraient obligatoires (mesure préparée par l'ancienne ministre de la santé, Marisol Touraine, et dont la mise en place a été refilée à Agnès Buzyn, la nouvelle, dans l'urgence car le Conseil d'Etat avait imposé à l'Etat de s'assurer que les laboratoires auraient remis sur le marché le DTP – sans autres valences - d'ici au 8 août 2017).

On pouvait même espérer que celui-ci serait **sans aluminium** (comme **on a retiré ce neurotoxique avéré des vaccins pour animaux**, on aurait pu penser qu'on aurait la même prévenance pour nos bébés. D'autant que le Dr Gherardi a bien prouvé depuis 1998 **le lien entre aluminium vaccinal et la myofasciite à macrophages, maladie très invalidante associée à des cristaux d'hydroxyde d'aluminium dans les cellules musculaires**), mais...

Ils n'en ont jamais eu l'intention, d'où la non-organisation du « grand débat sur la vaccination », pourtant promis par Marisol Touraine, pour répondre aux « inquiétudes » des plus de 40% des Français qui se méfient des vaccins (chiffres officiels), débat qui n'a jamais eu lieu.

Au contraire, on s'en est pris au Professeur Joyeux, éminent cancérologue qui avait eu le tort de faire circuler une pétition demandant le retour du DTP dans les pharmacies... On l'a même menacé d'être radié par le conseil de l'ordre, tant il est sacrilège en France d'avoir l'air de critiquer les vaccins.

Si on avait de bons arguments, on pourrait les convaincre, ces 40% de sceptiques, mais ce n'est apparemment pas le cas, puisque le gouvernement choisit la contrainte et l'extension de l'obligation à 11 vaccins, (**contrairement à la majorité des pays occidentaux, où il n'y a pas d'obligation vaccinale - et apparemment pas de vagues épidémiques non plus - La Suède vient même de mettre fin à toute obligation**)

Une nouvelle obligation qui comprendrait, entre autres, le très « fameux » **vaccin contre l'hépatite B, associé à tant de scléroses en plaques et maladies auto-immunes** (voir ci-dessous et **en pièce jointe** le schéma tiré de la page 189 du livre du professeur Belpomme « Comment Naissent les Maladies », et montrant la **correspondance indubitable d'un pic de scléroses en plaque juste après la vaccination dans les écoles contre l'hépatite B dans les années 90...**

Le vaccin contre l'hépatite B peut provoquer la sclérose en plaque (comme vient de le confirmer ce 21 juin 2017 la Cour de Justice Européenne en condamnant Sanofi).

Voir l'article <http://www.pharmapresse.net/content/la-cour-europ%C3%A9enne-condamne-sanofi-dans-l%E2%80%99affaire-du-vaccin-contre-lh%C3%A9patite-b>

### **La cour européenne condamne Sanofi dans l'affaire du Vaccin contre l'hépatite B**

**Extrait : « Le verdict est tombé dans l'affaire qui oppose la famille d'un enfant vacciné par le vaccin contre l'hépatite B et les laboratoires Sanofi qui le commercialise. Ce vaccin est mis en cause dans l'apparition de certaines maladies neurologiques telles que la sclérose en plaques.**

**En effet, la Cour de justice de l'Union européenne a reconnu juridiquement, ce mercredi 21 juin, l'existence de liens entre le vaccin contre l'hépatite B et la sclérose en plaques. »**

Ce n'est pas après qu'il faudra se réveiller, quand toutes les préconisations du rapport du « **Comité d'orientation citoyenne sur la vaccination** » de Novembre 2016 commandé par Marisol Touraine (<http://concertation-vaccination.fr/wp-content/uploads/2016/11/Rapport-de-la-concertation-citoyenne-sur-la-vaccination.pdf>) auront été appliquées, et que :

**- les accidents post vaccinaux** se multiplieront,

- avec généralisation des obligations de rappels aux étudiants et aux adultes,

- et, en prime, la mise en place d'un système de vaccins à l'américaine, où **les laboratoires retirent tous les bénéfices financiers, et où tous les risques sont pour les populations, ainsi que la facture pour payer les pots cassés**, car les rentes payées aux familles dont des enfants ont été tués ou handicapés à vie par des accidents post-vaccinaux (après les très nombreuses années à se battre pour faire reconnaître les dommages), seront payées par les contribuables...

Et tout cela, bien sûr sans qu'on ne mette **en cause de quelconque liens d'intérêts** entre une ministre de la santé qui serait, comme d'autres avant elle (par exemple Roselyne Bachelot et le très célèbre vaccin contre la grippe H1N1), très liée aux labos par son passé dans « le milieu »,

mais qui ne fait très certainement, comme ceux et celles qui l'ont précédé, que « renvoyer des ascenseurs », suite à des soutiens financiers des labos à des campagnes politiques

- comme celle de Dousto-Blazy aux législatives en 93, avant qu'il n'impose ensuite, en tant que ministre de la santé, la vaccination contre l'hépatite B dans les écoles, laquelle a été interrompue discrètement dans les années suivantes devant l'explosion de cas de scléroses en plaque, par exemple,

- ou plus récemment le soutien de Sanofi à la campagne d'Emmanuel Macron...

Mais tout le monde ne peut pas avoir la malchance du **ministre de la santé italien, M. Francesco Lorenzo, qui avait été poursuivi pour avoir touché 600 millions de lires de la part des labos pour imposer la vaccination obligatoire contre l'hépatite B dans son pays...**

Bref, là encore, **comme les compteurs communicants, vous voyez comment se répartissent les risques, les coûts et les bénéfices...** Donc, si vous voulez là encore avoir le choix, il est très urgent de jeter un coup d'œil aux pétitions qui ont été lancées et qu'il faut signer dans les jours qui viennent si vous souhaitez agir.

**Il y a urgence**, le gouvernement :

étant pressé par la limite de la date du conseil d'état : le 8 août

et souhaitant très certainement profiter de la « torpeur » de l'été pour faire passer, là aussi, cela en douce pendant qu'on regarde ailleurs,

>et enfin ne souhaitant pas laisser le temps à la population d'être informée et de se manifester...).

Voici donc 3 pétitions, de la plus « soft » à la plus « engagée », et je vous invite à regarder le texte d'accompagnement de la 3<sup>e</sup>, que je vous mets **en pièce jointe** de cette newsletter...

**Pétition 1** : <https://petitions.santenatureinnovation.com/11-vaccins-bientot-obligatoires/#/>

**Pétition 2** : <http://petitions.ipnsn.eu/mobilisation-vaccins-enfants/index.php>

**Pétition 3** : [https://petitions.santenatureinnovation.com/macron-vaccination-de-force/?utm\\_source=TRS&utm\\_campaign=vax2](https://petitions.santenatureinnovation.com/macron-vaccination-de-force/?utm_source=TRS&utm_campaign=vax2)

**Vous trouverez aussi une paire de graphiques qui prètent à réfléchir concernant ce qu'on nous dit sur les vaccinations et sur ce qui s'est réellement passé.** Et si vous voulez d'autres informations sur le sujet, et bien écrivez-moi, et je vous donnerai quelques morceaux choisis, ou une bibliographie édifiante à consulter...

**AUTRES SUJETS DEVELOPPÉS :**

**O / LA POLITIQUE D'ELIMINATION DE L'ARGENT LIQUIDE AVANCE**

(conséquences futures : contrôle de tous nos achats, de toutes nos activités, et possibilités d'intérêts négatifs (prélèvements) sur l'argent en banque : comme ce qui se profile pour le Livret A, au point d'indice gelé une fois encore cette année au dessous de l'inflation). Cette fois c'est VISA qui offre de l'argent aux cafés – restaurants pour qu'ils s'équipent en appareils à condition qu'ils refusent les espèces à l'avenir...

**Mise en place de l'élimination des espèces en 5 étapes :**

**1 – Test concluant sur un territoire réduit, la Suède, par l'initiative privée, progressive et discrète**

De nombreux commerçants n'acceptent plus le liquide, les distributeurs se font très rares, les gens abandonnent progressivement le liquide au profit des paiements par carte bancaire, puis par téléphone portable, et en phase de test, par puce RFID implantée sous la peau)

## **2 – Test non concluant de la méthode autoritaire : imposée par l'état en Inde en novembre 2016**

Dans un pays où plus de 85% des échanges se font encore en liquide, le premier ministre décide de remplacer les 2 plus grandes coupures : les gens sont obligés de ramener de façon rationnée, en banque, ces coupures qui n'ont plus cours du jour au lendemain, pour les remplacer par d'autres billets, en présentant une carte d'identité.

Résultat : émeutes devant les banques, violences, retour au troc, 25% de la population exclue car sans carte d'identité, développement d'un marché noir qui fait le bonheur de la mafia, salaires impayés, entreprises fermées, etc...)

**3 – Après annonce de l'élimination du billet de 500 €, et l'abaissement du plafond des paiements en liquide dans de nombreux pays (y compris en France : 1000 euros), l'UE tâte le terrain par une consultation publique en janvier 2017, pour voir si les gens sont prêts à accepter un plafond encore plus bas, pour « lutter contre les trafics et le financement du terrorisme » (toujours le même refrain).**

<https://ec.europa.eu/eusurvey/publication/CashPayments>

**Les 30000 personnes qui répondent disent en majorité qu'elles n'y voient aucun intérêt**

**Ce sondage d'opinion, avec des questions du genre**

« Do you feel that the benefits of restrictions on cash payment in the fight against illicit activities outweighs the loss of personal liberty? » = *Pensez-vous que les avantages de la restriction des paiements en espèces pour la lutte contre les activités illicites dépassent la perte des libertés personnelles (correspondantes) ?*

**leur a permis d'adapter leur communication, et leur stratégie. Pour la communication, voir le point 4, pour la stratégie, voir le point 5, qui revient à généraliser le test suédois décrit dans le point 1.**

**4 – Le FMI tient compte de ce sondage, et donne des conseils de communication :**

*La tentation d'imposer la société sans cash par décret doit être évitée étant donné l'attachement populaire aux espèces. Un programme de sensibilisation ciblé est nécessaire pour éviter les suspicions relatives à la société sans cash ; en particulier, que les autorités ne cherchent par ce moyen à contrôler tous les aspects de la vie des gens, y compris l'usage de leur argent ou à pousser l'épargne vers les banques".*

**Le document complet du FMI (en anglais) :**

<https://www.imf.org/~media/Files/Publications/WP/2017/wp1771.ashx>

**5– En Suède, beaucoup de personnes payaient déjà par carte, le test était plus facile. Aux USA, (et bientôt chez nous), où 45% des échanges se font encore en liquide, on veut accélérer la transition, via des entreprises comme VISA, qui sont utilisées pour inciter des commerçants à ne plus accepter les espèces :**

VISA offre 10 000 \$ aux cafés et restaurants pour les aider à s'équiper en appareils à carte, en échange d'un engagement de ne plus accepter de liquide de la part de leurs clients...

"Nous nous concentrons sur le fait d'éliminer le cash du commerce" a indiqué le directeur général de Visa, Al Kelly. **Et ils ont bien précisé que les restaurants n'étaient qu'un début...**

**Bref : signez la pétition suivante :** <http://click2.le-vaillant-petit-economiste.com/t/EQ/AAYEow/AAY4Jg/AEo02g/lf0/AAU5Sw/AQ/5f-A>

Et **reprenez l'habitude de payer en liquide**, parlez-en autour de vous, parlez aux commerçants, pour qu'ils voient ce qui se profile à l'horizon aussi pour nous (Visa a déjà un accord avec la Pologne pour tenter la même expérience, etc...), et qu'ils comprennent que **c'est notre liberté à tous qui est en jeu**.

S'il n'y a plus de liquide, il n'y a plus de liberté d'achats de particulier à particulier, de dépanner quelqu'un.

Toute votre épargne est prisonnière de la banque et taxable à volonté (ex : intérêts négatifs sur l'épargne, déjà expérimenté dans certains pays).

Tous vos achats sont contrôlés, on en sait encore plus sur vous.

Enfin, si un jour vous êtes un opposant « gênant », on désactive votre carte bancaire, votre portable ou votre puce RFID sous la peau (!) et vous ne pouvez plus acheter quoi que ce soit...

Pour plus de détails, voir l'intéressant article « Visa veut interdire les paiements en liquide\_Pétition » **en pièce jointe** ou également la Chronique Agora sur :

[https://cdn.publications-agora.com/elements/lca/newsletter/html/170718\\_LCA.html](https://cdn.publications-agora.com/elements/lca/newsletter/html/170718_LCA.html)

**Q / SI VOUS VOUS DEMANDEZ POURQUOI MACRON NOUS FAIT CE « CADEAU » DE LA TAXE D'HABITATION... VOICI QUELQUES REFLEXIONS SUR CE QUI NOUS ATTEND...**

**Manque à gagner pour les communes = promesse de l'Etat de fournir les 18 milliards d'euros**

**Cas 1 : l'état est un mauvais payeur, et les communes font face à une baisse drastique de leurs revenus :**

**Hypothèse plausible**, Voir par exemple

<http://www.capital.fr/immobilier/reformes-de-la-taxe-d-habitation-et-de-l-isf-deux-mauvais-coups-porte-au-logement-1237137>

Extrait :

« La dotation globale de fonctionnement a laissé des souvenirs douloureux, annoncée à un montant et versée à un niveau nettement inférieur. Les décalages de trésorerie et les délais de paiement sont... monnaie courante dans les relations financières entre l'État les collectivités. Elles savent également qu'une loi de Finances en défait une autre et que la compensation votée à 100% en 2017 - si elle l'est - pourrait se réduire ou s'annuler en 2018 ou 2019.

Que vont faire les maires ? Le président du Sénat, Gérard Larcher, a prévenu : ils vont se reporter sur la taxe foncière ! »

**POUR TROUVER DE L'ARGENT :**

**communes déjà en difficulté** (après l'élimination de la taxe professionnelle, le piège du surendettement – voir Affaire DEXIA) → **doivent vendre leurs biens et terrains communaux (y compris leurs forêts) à des sociétés privées.**

Pour voir une illustration de cette politique, voir la confidence de ce maire endetté qui est allé voir l'équipe d'En Marche lors de la campagne, et la réponse qui lui a été faite...<https://www.youtube.com/watch?v=ztiSRjWC90k>

**= les communes cherchent une autre source de revenu par un report d'une partie de la taxe d'habitation sur la taxe foncière : tous les propriétaires de maison trinquent (même ceux qui payent encore leur maison)**

#### **POUR FAIRE DES ECONOMIES :**

**= Les communes sont contraintes de : licencier + réduire les aides sociales locales qu'elles assument actuellement** (= ce qui est donné d'une main aux classes populaires est repris de cette manière)

**= Les communes sont contraintes de toutes se regrouper en intercommunalités**= réduction importante du nombre de communes, du libre arbitre local et de la proximité avec la population (plus grand contrôle du pouvoir central).

#### **Cas 2 : , L'Etat devra prendre cet argent sur d'autres impôts**

- augmentation de la CSG, de la TVA, etc...
- ou détournement de la CSG pour combler le manque à gagner des communes :

= moins d'argent pour la SECU = préparer le terrain pour la **privatisation de la Sécurité Sociale**, qui est promise au secteur privé depuis longtemps en sous-main

Ou ponction dans d'autres ressources de l'état, qui est déjà extrêmement endetté :

= justification de plus de politiques d'austérité, puisque l'état est contraint par **les GOPE (Grandes Orientations de Politiques Européennes)**, et doit appliquer cette politique, sous peine de mesures de rétorsion (financières) de Bruxelles.

= accélération de la vente des « bijoux de famille » de l'Etat, par la **privatisation de ses derniers grands actifs, au profit des investisseurs privés** (= perte encore plus importante de souveraineté et encore moins de contrôle de l'utilisation des entreprises nationales dans l'intérêt de la collectivité).

**En final : qui perd ? → Les classes populaires et moyennes (et l'environnement).**

**Qui gagne ? → Les très riches (abandon de l'ISF) et les grandes banques et fonds d'investissement. Comment évolue la société ? → Vers moins de protection sociale et de démocratie locale et un appauvrissement des classes moyennes.**

**Comment évolue le pouvoir ? → Vers un plus grand contrôle des communes par l'état, puis de l'état par Bruxelles (et comme Bruxelles est aussi très manipulée par les lobbys des grandes multinationales, vous voyez qui est en haut de la pyramide...).**